

<https://cii.edu.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article40>



Centre d'Information Internationale
Lyon

Non scolarisés

- Partir à l'étranger, pour qui ? -

Date de mise en ligne : lundi 22 juin 2015

Copyright © Centre d'Information Internationale - Tous droits réservés

Quel que soit son niveau de qualification, il est possible de partir pour une **durée plus ou moins longue** à l'étranger :

- pour un séjour à des fins culturelles et linguistiques tel que le [séjour linguistique](#) ou le [Programme Vacances Travail](#)
- pour [se rendre utile](#) (bénévolat, volontariat)
- pour effectuer un [stage](#) dans certains cas
- ou, dans le cadre d'un projet d'**expatriation**, pour [occuper un emploi](#) hors du territoire français.

Le
progr
amm
e
Eras
mus +
n'est
pas
exclu
sivem
ent
réser
vé
aux
étudia
nts de
l'ense
ignem
ent
supéri
eur.
L'Uni
on
Europ
éenn
e a
mis
en
place
un
ense
mble
de
[dispo
sitifs](#)
pour
favori
ser la
mobili
té de
tous
les
europ

Non scolarisés

éens
quel
que
soit
leur
profil.